

NOTICE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous informons que le Conseil d'Administration de votre Société a décidé de payer un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 de EUR 1,35 brut par action, soit EUR 1,1475 net par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 29 janvier 2019 aux actionnaires qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la Société, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2015.

Les actionnaires pouvant bénéficier de l'exemption de la retenue à la source sur le paiement du dividende devront adresser leur lettre de demande d'exemption avant le 28 janvier 2019 par poste (anticipée par courriel à : info@cofisa.lu).

Luxembourg, le 23 janvier 2019

Le Conseil d'Administration